

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 28 Janvier 2022

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Rosaria SWIADEK, Christelle GUILLEMINOT et Agnès GRILLOT
MM. Patrice LARONZE, Patrick JURY, Aimé MAIERON, Stéphane GIRARD, Patrick CAMUS, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE a donné pouvoir à M. Stéphane GIRARD
Mme Séverine PASTORE a donné son pouvoir à Mme Agnès GRILLOT
M. Benjamin LEDOUX a donné pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Loïc GARNIER a donné pouvoir à M. Patrice LARONZE

Secrétaire : Mme Agnès GRILLOT

1- Convention pour le Fonds de Concours « entretien des chemins ruraux, pour le fonctionnement

Une demande de Fonds de Concours, pour l'entretien de chemins ruraux pour la section « fonctionnement », effectuée auprès de la CUCM le 10 septembre dernier, a reçu un avis favorable de la commission dudit Fonds de Concours.

Les travaux ont été estimés à un montant total de 9 760 € TTC (broyage, fauchage).

Il y aurait lieu d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la CUCM afin de percevoir le versement d'un montant de 4 880 €, soit 50 % du montant dû.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer ladite convention et dit qu'elle sera transmise à la CUCM afin de percevoir ce Fonds de Concours.

2 - Ouverture de crédits d'investissement dans la limite d'1/4 de ceux ouverts au budget 2021

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir des crédits (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent - les Décisions Modificatives et - les chapitres 020, 040 et 16) :

| | |
|------------|-----------------------------------|
| 214 109 € | crédits 2021 |
| - 17 900 € | chapitre 16 (emprunts) |
| - 14 000 € | chapitre 020 (dépenses imprévues) |
| 182 209 € | |

$$182\,209\text{ €} \times 25\% = 45\,552\text{ €}$$

Il est proposé d'affecter ce montant comme suit :

35 000 € à l'article 2151 (réseaux voirie pour micro-crèche)

10 552 € à l'article 2188 (Autre matériel)

Le Conseil est d'accord avec cette affectation.

3 - Subvention aux Associations et autres pour 2022

En 2021, les subventions suivantes ont été accordées :

| | |
|---|--|
| - La Pause (versée) = | 180 € (550 € ont été ajoutés au budget de fonctionnement) |
| - Cantine Scolaire (versée) = | 5 400 € (3 000 € +2 400 €) |
| - UPCV (versée) = | 180 € |
| - Les Bandalous de St Firmin = | 180 € (non versée car pas de cérémonies, 8 mai et 11 novembre) |
| - Coopérative Scolaire (versée) = | 1 500 € |
| - Coopérative Scolaire = | 3 000 € (pour voyages= versé 2 862 €) |
| - CIFA Lameloise (versée) = | 40 € / élève varennois scolarisé dans cet établissement |
| - CFA Gueugnon (versée) = | 40 € / élève ----- |
| - CFA Autun (non versée, pas d'élève) = | 40 € / élève ----- |
| - MFR La Clayette (versée) = | 40 € / élève ----- |
| - Agrisolidarité (versée) = | 100 € |
| Imprévus | 1 300 € |
| Soit un total de | 12 000 € à l'article 6574. |

Pour 2022 le montant des subventions est le suivant :

| | |
|----------------------------------|--|
| - La Pause = | 180 € |
| - Cantine Scolaire = | 12 000 € (8 000€ + 4 000 € pour départ en retraite) |
| - UPCV = | 180 € |
| - Les Bandalous de St Firmin = | 180 € (à verser si reprise de leur participation dans notre commune) |
| - Coopérative Scolaire = | 1 500 € |
| - Coopérative Scolaire = | 3 000 € |
| - Lycée St Lazare St Sacrement = | 40 € (1 élève dans l'établissement) |
| - Centre de formation Longvic = | 40 € (1 élève dans l'établissement) |
| - MFR La Clayette = | 40 € (1 élève dans l'établissement) |
| - MFR Etang/ Arroux = | 40 € (1 élève dans l'établissement) |
| - Agrisolidarité = | 100 € |
| - Creusot Cyclisme = | 300 € (course Train Hard) |
| Imprévus | <u>400 €</u> |
| Soit un total de | 18 000 € |

Demands reçues pour 2022 non retenues :

- Association des étudiants en soins infirmiers et aide-soignant de la CUCM
- Sporting Club Couchois
- Secours Populaire Français
- France ADOT 71 Montceau-les-Mines (don d'organes et tissus humains)
- DDEN (Délégation Départementale de l'Éducation Nationale) secteur Le Creusot, Montcenis, Montchanin
- Association « Les Papillons Blancs Bourgogne du Sud » - Le Breuil
- Les Restaurants du Cœur S&L
- Association Valentin Haüy CUCM (pour les déficients visuels)
- AFM Téléthon - Paris
- Association France Acouphène

En ce qui concerne la Cantine Scolaire, la subvention va augmenter du fait de l'adhésion prochaine à l'entreprise SER.

En effet, l'association a alerté la municipalité sur l'importance d'apporter une aide à notre nouvelle cantinière qui, par son manque d'expérience, risquait d'avoir des difficultés à remplir l'ensemble des tâches accomplies par Odile Gien. De plus, l'association a renouvelé son inquiétude quant au remplacement de notre cantinière en cas d'absence plus ou moins longue.

L'association nous a donc demandé de trouver une solution à ces questionnements.

Une étude a été réalisée pour envisager l'embauche d'une troisième personne. Cette solution n'a pas été retenue car elle n'apportait pas la réponse à toutes les problématiques envisagées.

Après renseignements pris auprès d'autres communes, nous avons rencontré la société SER en lien avec les membres de l'association de la Cantine.

L'adhésion à cette société ne changera pas le fonctionnement de la préparation des menus de nos enfants sur place.

SER reprend à sa charge nos deux employés, elle sera responsable de l'acheminement des matières premières à la cantine (avec des produits de qualité, en priorisant le circuit court), elle élaborera les menus (sous le couvert d'une diététicienne), sera responsable de toutes les obligations réglementaires en lien avec l'hygiène. Après concertation au sein de l'association de la Cantine, la majorité des membres sont d'accord pour l'adhésion à cette société.

En ce qui concerne la subvention pour le voyage scolaire, cette somme sera budgétée et versée en fonction des besoins et étude des devis tout au long de l'année.

4 - Achat d'une parcelle de terrain située sous le Champ de La Ranche

Une parcelle cadastrée section AA n° 94, d'une contenance de 980 m², est attenante à celle du Champ de La Ranche, concernée par notre projet de lotissement.

Le propriétaire a été contacté en décembre dernier et a donné son accord pour la vente de cette parcelle au prix de 1 200 €, étant précisé que les frais de bonage et de Notaire seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de cette parcelle.

5 - Informations et questions diverses :

- Réception des travaux étage Mairie, le vendredi 21 janvier, en présence de l'entreprise NUTTIN, des Adjointes au Maire, du Maire Honoraire et du responsable de la commission « travaux bâtiments ». Nous avons prévu également une réunion avec les associations, le mercredi 2 février à 18h30, afin de leur présenter les salles réfectionnées, d'attribuer au besoin des placards de rangement et de leur remettre un règlement concernant la conduite à tenir au niveau de ces nouveaux locaux. Nous avons également acheté un petit frigo et une cafetière électrique.
- Isolation du grenier de la Mairie. Des consultations ont été lancées ; il est vrai que la laine existante est en mauvaise état et il apparaît préférable de la retirer et de mettre en place de nouveaux rouleaux, au vu de l'isolation qui a été réalisée récemment et du changement des huisseries du premier étage.
- Nous avons fait l'acquisition de 4 appareils détecteurs de CO2 pour l'école (658,56 €). Pour cet achat nous allons bénéficier d'une subvention de l'académie de Dijon de 150 €.
- Chauffage de l'école maternelle : nous ne savons pas encore pour quel mode de chauffage nous allons opter (changement de la chaudière ou autre mode de chauffage). Néanmoins, après négociation nous avons obtenu aujourd'hui une réduction de 26 % sur le prix du gaz (*prix à la tonne à ce jour 1 371 € et obtenu 1 090 €*).
- Célébration pour Jacques de MASIN : normalement prévue le 26 février mais nous attendons confirmation de la famille car il est difficile pour les enfants d'être présents tous en même temps.
- Lors d'une récente réunion entre le Maire de St Pierre-de-Vareennes et son homologue de St Sernin du Bois, ont été évoquées les modalités de participation liées à l'accueil des enfants varennois au centre de loisirs, pour les périodes de grandes vacances. Une enveloppe budgétaire pourrait être étudiée au budget 2022.
- Notre ATSEM ne souhaite plus s'occuper du ménage à l'école maternelle. Un devis a été demandé à une entreprise extérieure.
- Bulletin municipal 2022. Beaucoup de retours très satisfaisants et encourageants. Le bulletin a été très apprécié également dans son nouveau format. Bravo à toute l'équipe.
- M. le Maire tient à remercier les conseillers qui nous font le plaisir de leurs présences lors de certaines manifestations ou célébrations.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 18 Mars 2022 à 20 h 00